

LA FAUNE EN HIVER PARC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	La faune en hiver
Sous-titre	Cohabiter en hiver avec la faune
Descriptif de l'activité	Michel Perreten, surveillant de la faune auxiliaire, propose une excursion où les traces et empreintes laissées par les animaux pourront être observées ainsi que – avec un peu de chance – quelques animaux sauvages, à la longue vue. Une présence trop proche peut provoquer leur fuite, s'exposer à des prédateurs et leur faire perdre une précieuse énergie. Cette randonnée aide à mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Dates	Samedi 25 février 2023
Horaire	8h – 12h
Lieux du rendez-vous	Gare de Château-d'Œx
Lieux de l'activité	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
Programme indicatif	Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx à 8h Explications théoriques puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités Retour au point de départ aux alentours de 12h
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de randonnée adapté aux conditions hivernales • Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à 10.-, à préciser lors de l'inscription) • Pique-nique (le Parc propose des pique-niques livrés sur place) • Une boisson personnelle • Éventuellement une paire de jumelles
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Dès 12 ans
Nombres	Minimum 8 personnes – maximum 15 personnes
Niveau	Randonnée sur chemins de montagne sans difficulté particulière, marche effective environ 2h
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Gare de Château-d'Œx, accès en train par la ligne MOB Montreux – Gstaad, parking à proximité. Covoiturage recommandé.

Horaires des transports publics

Aller		
Bulle – Château-d'Œx		06h45 – 08h00
Montreux – Château-d'Œx		06h50 – 08h00
Gstaad – Château-d'Œx		07h35 – 07h59
Retour		
Château-d'Œx – Bulle		12h00 – 13h14
Château-d'Œx – Montreux		12h00 – 13h11
Gstaad – Château-d'Œx		12h01 – 12h23

Attention : ces horaires sont susceptibles de changer.

Tous les horaires sur : www.cff.ch

Covoiturage

Covoiturage possible depuis Bulle, Montreux ou Gstaad, réservations obligatoires, merci de s'annoncer.

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS**Tarif de base adulte**

Dès 12 ans gratuit

Pique-nique

Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- La variante **avec viande** au prix de 16.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.
- La variante **végétarienne** au prix de 13.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ**Inscription**

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.

